



BAC PROFESSIONNEL FORÊT

FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Document mis à jour le 30 août 2024

OBJECTIFS

- **Objectif évaluable** : obtenir le BAC Professionnel Forêt

DURÉE / LIEU

1400 h/2 ans / CFAAF de Mirecourt

DÉBOUCHÉS

Le titulaire du BAC Professionnel Forêt exerce son activité dans des structures privées ou publiques. Il y réalise/encadre des travaux de sylviculture, de bûcheronnage et de débardage.

Métiers :

- Chef d'équipe d'une entreprise forestière ou ouvrier hautement qualifié (bûcheronnage, sylviculture)
- Responsable ou associé d'une entreprise forestière

Poursuite d'études :

- BTSA Gestion Forestière...
- Certificat de spécialisation

Indicateurs sur l'emploi (InsertJeunes) : Cliquez ici

Retrouvez nos indicateurs de performances en scannant le QR Code ci-dessous



ou à l'adresse suivante :

<https://www.campusdemirecourt.fr/qualite-de-nos-formations/>

ORGANISATION

- **Formation diplômante de 1400 h sur 2 ans :**
 - 700 h/an au CFA
 - 700 h/an en entreprise
- Début de la formation en septembre
- Sessions de 2-3 semaines par mois
- Évaluation par CCF et en épreuves terminales
- Diplôme de niveau 4
- **RNCP : 36790** (certificateur : MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE) : taux d'insertion global (fiche RNCP): NC / taux d'insertion dans le métier (fiche RNCP):NC
- Date d'enregistrement de la certification : 26/02/2009
- Possibilité d'adaptation du parcours (VAA)

STRUCTURE

- **Enseignement général :**
 - Mathématiques / Informatique
 - Physique / Chimie
 - Communication / Français
 - Histoire / Géographie
 - Anglais
 - EPS
 - PIX
 - SST
- **Enseignement technique :**
 - Biologie / Écologie
 - Techniques forestières (conduite de machines forestières, travaux sylvicoles, bûcheronnage)
 - Économie forestière
 - Gestion d'entreprise
 - Santé / Sécurité
 - 1ère transformation (Module de découverte)
 - EIE Projet professionnel

- EIE Projet collectif

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Pour une formation en 2 ans :**
 - être âgé de maximum de 30 ans
 - être issu d'une classe de 2^{nde} ou 2^{hde} professionnelle ou être diplômé de niveau 3 (ex V) minimum : BPA, CAPA, CAP...
- Signer un contrat d'apprentissage
- Profil des entreprises :
 - Entreprises d'exploitation forestière
 - Entreprises de travaux forestiers
 - Pépinières
 - Agences travaux ONF
 - Coopératives forestières
- **Contactez notre responsable de formation :**
 - Mme AUBERT
- **Personne en situation de handicap :** contactez notre référente handicap Mme VALLANCE
- **Bâtiments accessibles aux PMR**

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE*

** sous réserve de l'éligibilité de votre dossier.*

Tarif : 19 500 à 20 000 €, formation prise en charge par les différents OPCO

[Cliquez ici pour obtenir des renseignements sur la rémunération de l'apprenti](#)

ATOUS DE LA FORMATION

- visite de professionnels de la filière
- TP réguliers sur le terrain
- Acquisition d'une solide expérience professionnelle qui sera un atout pour l'emploi
- Certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail)